

- 3.3 Échange de terrain au Lac-au-Foin selon les conditions établies.
- 3.4 Cession du chemin des Geais bleus.
- 3.5 Demande d'appui de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Nomination d'un maire suppléant.

5. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. URBANISME

- 6.1 Mandat à un arpenteur géomètre d'évaluer les besoins afin de régulariser le chemin du Lac Butler.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Installation d'une génératrice à la salle Arc-en-ciel par la compagnie Control-Tech.
- 7.2 Achat d'une transmission pour le camion-benne Westernstar.
- 7.3 Vente du camion-benne Freightliner.
- 7.4 Mandat à Jocelyn Démétré d'effectuer certaines vérifications et de préparer un projet afin de sécuriser les déplacements sur la rue Notre-Dame.

8. CORRESPONDANCE

9. POINTS D'INFORMATION

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2023-06-3296 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2023.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Aucun suivi

2023-06-3297 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 8 MAI 2023

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 8 mai 2023.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE
CONSULTATION PUBLIQUE DU 8 MAI 2023**

Aucun suivi

TRÉSORERIE

**2023-06-3298 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2023**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 pour les montants suivants :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2023</u>		
Solde au 30 avril 2023 (avant correction)	619 087,49 \$	
(Correction) CSST payée 2 fois à nos livres	928,59 \$	
Solde au 30 avril 2023 aurait dû être	620 016,08 \$	
Dépôts taxes municipales	310 026,45 \$	
Dépôts autres revenus	8 498,19 \$	
Prog. Revitalisation communautés (terrain de tennis)	12 885,00 \$	
Revenu Règl. 310 RIRL	149 151,56 \$	
Remboursement TPS-TVQ	24 514,80 \$	
Partage de la croissance TVQ	13 552,00 \$	
Contrat de déneigement MTQ	4 646,40 \$	
Vente de la Kia	3 675,00 \$	
Chèques NSF (taxes municipales)	-1 375,95 \$	
Intérêts	2 188,40 \$	
Total des revenus	527 761,85 \$	
Liquidités	689 096,51 \$	
Intérêt sur liquidités	1 697,25 \$	
Total des liquidités disponibles	1 838 571,69 \$	
Total	1 838 571,69 \$	
Chèques fournisseurs	35 932,72 \$	C2300028 à C2300034
Déboursés fournisseurs	35 938,18 \$	L2300057 à L2300072
Déboursés manuels fournisseurs	433,86 \$	M0023011 à M0023012
Paiements directs fournisseurs	206 291,01 \$	P2300187 à P2300247
Salaires mensuels	64 955,87 \$	
Paiements mensuels (Camions & autres)	50 251,69 \$	
Total des dépenses	393 803,33 \$	

Solde de banque	753 974,60 \$		
Surplus libres	690 793,76 \$		
Liquidités disponibles	1 444 768,36 \$		

Je, Handie Ladouceur, greffière-trésorière par intérim, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2023-06-3299 MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires afin de stabiliser la rive sur une partie du lot 5 582 934 et sur le lot avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE Équipe Laurence doit effectuer des travaux complémentaires à ceux faits par A.J. Environnement;

CONSIDÉRANT l'expertise d'Équipe Laurence pour ce type de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Équipe Laurence, numéro 111-0009.

ADOPTÉE

2023-06-3300 LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL DE ME PIERRE-ALEXANDRE BRIÈRE

CONSIDÉRANT qu'une enquête par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) est en cours;

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un sergent enquêteur du service des enquêtes sur la corruption de l'UPAC;

CONSIDÉRANT que l'UPAC veut obtenir des informations de Me Pierre-Alexandre Brière, procureur responsable du traitement des rapports d'infraction généraux de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain entre janvier 2016 et début 2022;

CONSIDÉRANT que ces informations sont couvertes par le secret professionnel de Me Brière;

CONSIDÉRANT que le secret professionnel de Me Pierre-Alexandre Brière est établi en faveur de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et que celle-ci est titulaire du droit à la confidentialité qui en découle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain renonce à toutes fins au droit du secret professionnel dont elle bénéficie quant aux informations détenues par Me Pierre-Alexandre Brière, procureur responsable du traitement des rapports d'infraction généraux de la Municipalité.

ADOPTÉE

2023-06-3301 **ÉCHANGE DE TERRAINS**

CONSIDÉRANT QU'une offre a été faite à la Municipalité quant à un échange de terrains dans le secteur Lac-au-Foin entre le lot 5 592 298, appartenant à la Municipalité et le lot 5 592 297, appartenant à Line Prézeau, ces deux lots étant tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE cette offre sera profitable aux deux parties;

CONSIDÉRANT QUE les conditions suivantes, émises par la Municipalité, ont été acceptées par le demandeur soit que le terrain qui appartiendra à la Municipalité après l'échange soit divisé de façon à conserver la même superficie (351,2 m²) ainsi que la même largeur de frontage au lac que le lot 5 592 298 dont la municipalité est actuellement propriétaire.

CONSIDÉRANT QUE tous frais engendrés par cet échange, soit les frais de l'arpenteur et du notaire, seront payés par Madame Line Prézeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démetré et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Madame Line Prézeau et qu'un acte d'échange entre la Municipalité et cette dernière soit préparé par le notaire pour les lots 5 592 298 et 5 592 297, tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, sans aucune autre contrepartie et aux conditions énumérées ci-dessus.

Il est de plus résolu que la directrice générale par intérim, Handie Ladouceur ainsi que le maire, Pierre Gagné, ou en son absence le maire suppléant, soient autorisés à signer l'acte d'échange chez le notaire.

ADOPTÉE

2023-06-3302 **CESSION DU CHEMIN DES GEAIS BLEUS**

CONSIDÉRANT la demande de municipalisation du chemin des Geais bleus;

CONSIDÉRANT la conformité de construction du chemin et qu'il rencontre les critères d'admissibilité tels qu'ils sont stipulés dans notre règlement # 195;

CONSIDÉRANT l'offre de services des notaires CHARBONNEAU-CYR, MORIN & LACHAINE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à la majorité des conseillers, Jocelyn Démetré ayant voté contre, d'octroyer un mandat au cabinet des Notaires Charbonneau-Cyr, Morin & Lachaine pour la préparation d'un acte de cession pour le chemin des Geais bleus, étant le lot 5 582 865 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, les documents requis pour finaliser cette cession.

ADOPTÉE

2023-06-3303

DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre une collecte en porte-à-porte de plastique d'ensilage de ballots de foin, à 75 agriculteurs de ses municipalités membres, et ce, depuis 2018 ;

ATTENDU que, selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), les plastiques d'ensilage de ballots de foin seront maintenant sous le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) ;

ATTENDU qu'à partir du 1er juillet 2023, la Régie ne sera plus responsable de la gestion et la récupération de plastique d'ensilage de ballots de foin ;

ATTENDU que le MELCCFP n'a toujours pas nommé d'organisme de gestion reconnu afin d'effectuer la gestion de la récupération et de la valorisation des plastiques agricoles ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne peut effectuer sa propre collecte, car, selon le MELCCFP, aucun réseau parallèle ne peut être établi sous peine d'amende sévère (pouvant aller jusqu'à 1 500 000 \$) ;

ATTENDU qu'en date du 7 juin 2023, la Régie a envoyé une correspondance au MELCCFP concernant la possibilité de continuer la collecte en porte-à-porte du plastique d'ensilage de ballots de foins, sans pénalité, et afin d'éviter un bris de service à nos agriculteurs ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'appuyer la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans ses démarches auprès du MELCCFP en ce qui concerne la poursuite des collectes de plastique d'ensilage de ballots de foin, et ce, au-delà du 1er juillet 2023.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2023-06-3304

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que Ghislain Collin a donné sa démission à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer parmi les membres du Conseil un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de nommer Marc-André Routhier maire suppléant et qu'il soit autorisé à agir à titre de maire et de représenter la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain en l'absence du représentant et maire de la Municipalité, monsieur Pierre Gagné.

ADOPTÉE

2023-06-3305 **MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

CONSIDÉRANT que le chemin du Lac Butler n'est pas conforme et cadastré en totalité et que selon notre règlement relatif à l'émission de permis de construction en vigueur, le chemin doit être conforme et cadastré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir une évaluation complète du chemin relativement à ce qui doit être régularisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de mandater le Groupe Barbe & Robidoux, arpenteurs-géomètres, d'évaluer le chemin du Lac Butler et de soumettre à la Municipalité des recommandations et une soumission relativement à ce qui doit être fait afin de régulariser le chemin du Lac Butler.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-06-3306 **INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À LA SALLE ARC-EN-CIEL**

CONSIDÉRANT que la salle Arc-en-ciel n'a pas de génératrice en cas de panne;

CONSIDÉRANT que cette salle pourrait permettre d'accueillir des citoyens en cas de sinistre et que la Municipalité a à cœur la sécurité et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT la soumission la plus basse reçue par la compagnie Control-Tech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie Control-Tech reçue le 17 mai 2023 afin d'installer une génératrice 38kw à la salle Arc-en-ciel.

ADOPTÉE

2023-06-3307 **ACHAT D'UNE TRANSMISSION**

CONSIDÉRANT que la transmission du camion-benne Westernstar est défectueuse;

CONSIDÉRANT que le garage Freightliner de Mont-Laurier a vérifié le problème, qu'ils ont toujours effectué les réparations importantes sur le camion et qu'ils sont les dépositaires des transmissions Allison dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation de la transmission et de mandater le garage Freightliner de Mont-Laurier d'effectuer cette réparation.

ADOPTÉE

2023-06-3308 **VENTE DU CAMION-BENNE FREIGHTLINER**

CONSIDÉRANT que le camion-benne Freightliner est défectueux et que les réparations seraient trop dispendieuses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède deux autres camions-bennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de vendre le camion-benne Freightliner.

ADOPTÉE

2023-06-3309 **MANDAT À JOCELYN DÉMÉTRÉ**

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises des citoyens ont mentionné le manque de sécurité sur la rue Notre-Dame pendant les heures de classe et plus particulièrement lors des transports des élèves à l'arrivée et au départ;

CONSIDÉRANT que les élèves en attente du transport pour Mont-Laurier n'ont pas d'endroit sécuritaire et à l'abri durant cette attente;

CONSIDÉRANT que nous désirons obtenir des informations relativement à la possibilité de faire de cette rue une rue à sens unique;

CONSIDÉRANT que le conseiller Jocelyn Démetré s'est montré volontaire et qu'il désire s'impliquer dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter de mandater Monsieur Jocelyn Démetré d'obtenir des informations relativement aux possibilités qui s'offrent à nous afin de sécuriser cette rue et de présenter un projet au conseil.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix personnes ont pris la parole devant l'assemblée afin de poser des questions ou émettre des commentaires au conseil. Principales questions soulevées :

- Remerciement à la Municipalité pour l'appui fait à la RIDL quant au recyclage du plastique agricole. Reportage proposé sur les assemblées citoyennes et le fonctionnement des conseils municipaux. Félicitations pour l'événement sur la découverte des cultures autochtones avec Mike Paul.
- Un citoyen se plaint de façon agressive concernant la facture qu'il a dû payer pour des frais d'espace vert il y a quelques mois. Malgré l'absence d'un inspecteur et la rencontre qu'il a eue avec la direction générale par intérim, il mentionne laisser un mois à cette dernière pour agir.
- Une citoyenne félicite Marc-André Routhier pour son merveilleux texte du mois de juin dans le journal Villageois. Elle propose de ne pas faire de feu ni de feux d'artifice lors de l'événement de la Fête Nationale du Québec en support aux personnes touchées par les feux

de forêt. Elle mentionne aussi que les bénévoles devraient être mieux traités et qu'il devrait y avoir une façon de souligner leur travail.

- Un citoyen pose des questions concernant une génératrice qu'il y avait dans le passé à la salle. Il propose aussi d'appeler un citoyen qu'il connaît pour les travaux de la transmission du camion-benne.
- Une citoyenne mentionne que le poste de la direction générale n'a pas été suffisamment affiché. Elle se questionne aussi sur les permis des chauffeurs opérateurs et demande que ce soit vérifié.
- Un citoyen demande que l'écocentre soit ouvert une journée de plus en semaine en saison estivale.
- Un citoyen demande qu'un miroir soit installé au pont afin de faciliter la visibilité à l'intersection H.-Bondu et 309.
- Un citoyen se questionne sur le comité consultatif d'urbanisme.
- Une citoyenne demande que la partie du chemin Constantineau qui se trouve devant le parc des jeux d'eau et la patinoire soit lignée de façon à faciliter les déplacements sur cette section.

2023-06-3310 AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 19.

Marc-André Routhier
Maire suppléant

Handie Ladouceur
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim